

Transfert de patients vers les cliniques de soins infirmiers communautaires

Nouveaux renseignements importants : mise en congé et transfert

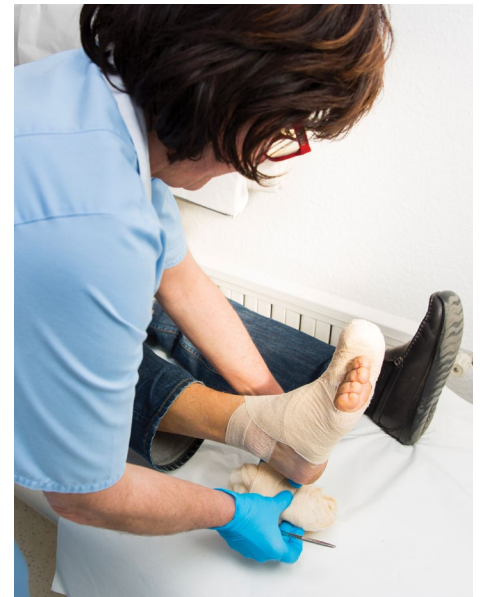
Santé à domicile Ontario a adopté l'approche « **la clinique d'abord** » afin d'optimiser la capacité du système de santé et l'expérience de tous les patients.

Mise en congé des patients :

Lorsqu'il s'agit de renseigner les patients sur les services de soins à domicile et en milieu communautaire, il est important de les aviser que tous les patients mobiles reçoivent leurs soins dans nos cliniques de soins infirmiers communautaires.

Nous exploitons plus de **135 cliniques de soins infirmiers communautaires** partout en Ontario. Notre approche « la clinique d'abord » est essentielle pour employer de manière efficace les ressources humaines du secteur des soins de santé ainsi que pour fournir les bons soins, au bon endroit.

Seulement les patients qui sont incapables de se rendre à une clinique, c'est à dire les personnes confinées à la maison ou recevant des soins palliatifs, reçoivent des services de soins infirmiers et des services de réadaptation, de rétablissement et de soins personnels à la maison.



Veillez citer les dix faits suivants sur les services offerts dans nos cliniques de soins infirmiers.

Avantages des cliniques de soins infirmiers communautaires

1. **Efficience** : Nos cliniques optimisent l'utilisation des ressources humaines en santé, permettant un cheminement plus efficace pour les patients et une meilleure utilisation des fournitures médicales et des ressources dans le système de santé.
2. **Capacité** : Nos cliniques permettent aux patients de faire la transition de l'hôpital aux soins en milieu communautaire en toute sécurité, ce qui permet de libérer des lits pour soins aigus.
3. **Bon endroit** : Nos cliniques fournissent des services de soins infirmiers de haute qualité et aident les patients à éviter des visites au service des urgences et l'admission à l'hôpital.
4. **Continuité** : Avec votre consentement, le personnel infirmier et les coordonnateurs de soins soumettent tout renseignement pertinent vous concernant à votre fournisseur de soins primaires.
5. **Sécurité** : Nos cliniques se conforment à des mesures rigoureuses de prévention et de contrôle des infections.

Avantages pour le patient

6. **Rapidité** : Si le besoin est urgent, le patient peut obtenir un rendez-vous le jour même.
7. **Expertise** : Les patients ont accès à des services de soins infirmiers spécialisés, y compris le traitement des plaies, la thérapie intraveineuse, l'entretien des cathéters urinaires et d'autres traitements de soins infirmiers (les détails sont au verso).
8. **Accessibilité** : Nous comptons plus de 135 cliniques à des endroits faciles d'accès, à proximité des services de transport en commun ou d'un parc de stationnement. Vous pouvez donc fréquenter la clinique la plus près de la maison ou du travail.
9. **Flexibilité** : Les patients peuvent participer à la prise de décisions concernant le calendrier des visites. Certaines cliniques offrent des rendez-vous en soirée et en fin de semaine ainsi que des séances par vidéoconférence.
10. **Mieux-être** : Les patients se rétablissent plus rapidement, grâce aux soins infirmiers spécialisés, aux renseignements et aux leçons d'autogestion des symptômes fournies par le personnel infirmier. En assumant ce rôle proactif, ils prennent en charge leur rétablissement.

Renvois

- Tous les patients qui répondent à nos critères d'admissibilité aux services de soins infirmiers reçoivent des soins dans une clinique de soins infirmiers communautaires.
- Si un patient est confiné à la maison ou s'il n'y a pas de clinique à proximité du domicile ou du lieu de travail du patient, on peut prendre d'autres arrangements pour fournir les soins.
- Les patients qui reçoivent des soins à domicile sont transférés à une clinique au moment où cela est jugé approprié.
- Veuillez communiquer avec le coordonnateur de soins en milieu hospitalier, puis remplir et lui soumettre le formulaire de demande de services médicaux.
- Nos coordonnateurs de soins sont des membres d'une profession de la santé réglementée qui élaborent un plan de soins pour chaque patient, après avoir évalué leur état de santé.
- Si un patient a besoin de services de transport pour se rendre à une clinique, notre équipe lui indiquera les options à sa disposition.

Services offerts dans nos cliniques de soins infirmiers

Les soins, les renseignements et l'encadrement font partie de nos services : (*) Ce service peut ne pas être offert dans toutes les cliniques.

- Injections pour les patients admissibles
- Gestion des drains (drains thoraciques, sondes de néphrostomie, drains percutanés, drains Jackson Pratt)
- Débranchement des perfuseurs pour 5-FU et chimiothérapie (*)
- Thérapie intraveineuse (pompe, dispositif élastomérique, gravité)
- Gestion du diabète
- Entretien des cathéters urinaires (*)
- Cathéters veineux centraux et périphériques (entretien, purge et dépannage)
- Plans de soins conçus pour être appuyés en milieu clinique
- Soins de stomies stables (*)
- Soins des plaies : traitement des plaies par pression négative; plans de soins relatifs au débridement; autres traitements des plaies simples et complexes

Pour obtenir des renseignements sur les services ne figurant pas ci-dessus, communiquez avec Santé à domicile Ontario.

Pour diriger un patient vers Santé à domicile Ontario

- Parlez avec un coordonnateur de soins en milieu hospitalier.
- Composez le **1 833 515-1234**.
- Remplissez le [formulaire de demande de services médicaux en ligne](#) ou demandez un formulaire d'évaluation.

Vous pouvez accéder à la liste des cliniques de soins infirmiers communautaires situées dans la province en visitant ontariosanteadomicile.ca

